

Impact sur la santé des éoliennes industrielles

A 19 heures à la salle des fêtes de Montjoux, dix membres de notre association se retrouvent pour préparer la salle et accueillir Mr Jean Michel Bruel, notre invité, avec qui nous partageons, dans un premier temps... notre casse-croûte.

La conférence démarre à 20h40 la salle étant déjà pleine, le public continuant à arriver et se pressant à la porte.

Nous sommes une centaine finalement : 66 à l'intérieur et 35 à l'extérieur. Sur l'écran, une photo choc, celle d'un paysage du Mexique, défiguré par une multitude d'éoliennes.

Première partie

Pierre Burgada, Président de l'association, souhaite la bienvenue, et présente brièvement, l'association "Energies citoyennes ; causses-vallées-Lévézou". Il signale que cette réunion, est la première d'une série de conférences-débats, que l'association se propose d'organiser, pour une approche globale et objective des problèmes soulevés par l'implantation de l'éolien industriel dans nos communes.

Virginie présente Mr Bruel :

Après des études de médecine à la Faculté de Montpellier, Jean-Michel Bruel, a poursuivi une carrière hospitalière au CHU de Montpellier qui a conduit à sa nomination comme Professeur de Radiologie et Chef de Service à l'Hôpital Saint Eloi.

Il est une référence mondiale en imagerie digestive.

Le Pr Bruel possède une résidence secondaire à Mauriac et donc confronté directement à la réalité des éoliennes industrielles.

Et décrit les nuisances sonores audibles produites par les éoliennes industrielles :

La première chose à comprendre c'est qu'on ne peut se rendre compte de tous les désagréments provoqués par les éoliennes industrielles en s'arrêtant simplement 5 minutes à côté pour les observer....

Aujourd'hui il est avéré dans le monde entier que les éoliennes industrielles provoquent des nuisances qui peuvent affecter la santé des personnes vivant à leur proximité.

En 2013, le tribunal de Barnstable dans le Massachussetts (Etats Unis), a ordonné l'arrêt total des éoliennes pour nuisances sonores entre 19 heures et 7 heures du matin.

Ces nuisances sont essentiellement dues aux deux types de bruit produit par le fonctionnement des machines :

- **Bruit mécanique lié à la transmission et à l'alternateur.**
Des progrès technologiques ont permis de le réduire mais le fait que les turbines soient de + en + puissantes et de plus en plus hautes, réduit ces améliorations.
De surcroît, plus le son est produit en hauteur, où les obstacles sont moindres, plus il se propage...
- **Bruit aérodynamique, causé par les irrégularités du flux d'air sur les pales, par le passage des pales devant le mât et par les variations d'intensité du vent. On ne peut pas le supprimer et c'est le plus intense.**

Quand le vent n'est pas constant, le bruit varie avec les rafales et cela accentue son caractère désagréable. Il faut aussi savoir que le bruit suit les vallées : on peut donc avoir un vent fort sur une crête et les bruits émis par les éoliennes ne s'entendent pas ou peu, sur la crête, mais, fortement dans la vallée. Et la propagation est plus élevée la nuit.

Puis pose les questions suivantes :

- **Quels sont actuellement les risques avérés pour la santé, liés à l'exposition chronique au bruit éolien ?**
- **Y-a-t-il à votre connaissance, une législation comme celle qui régit les nuisances sonores au travail ?**

En préambule à tout débat, Mr Bruel nous déclare catégoriquement, que de façon générale, chaque fois qu'apparaissent des techniques nouvelles à fort potentiel financier et impactant la santé humaine, les lobbies se mobilisent pour retarder la parution d'informations objectives concernant les conséquences sanitaires, et donne comme exemples :

- Les rayons X, manipulés au départ sans précaution par les professionnels qui en ont fait largement les frais ensuite.
- Le scandale de l'amiante

Nous en évoquerons d'autres par la suite.

Mr Bruel justifie son engagement dans l'association « Agir pour le Lévézou » en 2008, non seulement par sa solidarité vis-à-vis du combat que mène cette association, mais aussi parce qu'il s'est rendu compte que sa caution scientifique et médicale était importante vis-à-vis des autorités.

En ce qui concerne l'impact sur la santé, on recense de très nombreux troubles sur le net, où deux types de sites coexistent : les anti-éoliens, en général pondérés, et ceux vendus aux lobbies, émetteurs de beaucoup de contre vérités.

Il est important de se centrer sur le problème du bruit, car l'on a, à ce sujet, un argumentaire très fort et c'est celui qui gêne le plus les promoteurs.

En parenthèse ; une phrase du Ministre britannique de l'énergie John Hayes , trouvée sur le site de l'association "Vent de colère":

« Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leurs performances économiques ; Les éoliennes industrielles n'obéissent à aucune de ces deux conditions ». Elles ne sont pas intégrées dans l'environnement et peu performantes économiquement.

Par contre, elles sont un jackpot pour les promoteurs car elles sont aidées par chacun d'entre nous, grâce à la contribution que l'on paie aux fournisseurs d'énergie électrique.

Et l'on revient au bruit, qui est une des principales nuisances sur la santé, même si certains disent que « les détracteurs de l'éolien font plus de bruit que les éoliennes » et que le bruit est très subjectif. Bien sûr que la perception du bruit peut être subjective, mais l'un des signes subjectifs majeurs est la douleur, et la douleur en médecine est éminemment prise en compte.

Il existe une législation en France vis-à-vis du bruit dans l'environnement, et elle ennuie beaucoup les promoteurs éoliens. Dans le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail de 2008, le bruit éolien est réel et constitue une gêne. Il doit continuer à être encadré par les règles édictées en France, qui consistent non pas à mesurer un niveau de bruit donné, mais à mesurer l'émergence d'un bruit propre par rapport à un environnement bruyant ; ce bruit émergent ne doit pas dépasser 5db le jour et 3db la nuit (chaque augmentation de 3db double l'intensité du bruit).

La législation française actuelle est favorable aux anti éoliens, et c'est une grave erreur que de réclamer des niveaux sonores absolus, les promoteurs ne demandent que ça, car il leur est beaucoup plus facile de les contourner !

Les effets sur la santé sont donc les conséquences du bruit et cela dépend, bien sûr, de celui qui le reçoit (certains dorment dans un milieu bruyant, pour d'autres c'est impossible). Ils se traduisent par des troubles auditifs, même s'il ne s'agit pas de lésions auditives (il est beaucoup plus dangereux d'aller en discothèque le samedi soir...).

Les bruits éoliens sont sournois, et entraînent du stress et des troubles en cascades : tension nerveuse, anxiété, insomnie, problèmes cardio vasculaires, voire même des troubles de l'équilibre.

Virginie décrit les nuisances sonores peu audibles ou inaudibles :

Les éoliennes produisent aussi des sons que l'on entend peu (sons de basses fréquences) ou pas du tout (sons de très basses fréquences ou infrasons).

Les infrasons sont trop graves pour être perçus par l'oreille humaine, mais nous pouvons les ressentir avec notre corps, plus particulièrement avec notre cage thoracique, sous forme de vibrations, pulsations, et pressions.

Ils ont la caractéristique de se propager très loin avec très peu d'atténuation : ils ne sont arrêtés ni par les murs des maisons, ni par les fenêtres, même après isolation ou insonorisation.

Ainsi, des éoliennes de 120m de haut émettent des infrasons qui se propagent jusqu'à des distances de l'ordre de 10km.

Depuis quelques années maintenant, des médecins d'Amérique du Nord et d'Europe ont décrit des troubles de la santé apparus chez des sujets vivant près de parcs éoliens.

Ces symptômes dits « subjectifs » car ne touchant que certaines personnes (troubles du sommeil, migraines, nausées, vertiges, angoisses, irritabilité...) ont été regroupés par la pédiatre américaine Nina Pierpont, sous le nom de Syndrome Eolien, et attribués aux effets nuisibles des infrasons.

Et pose la question suivante :

- D'après vous, ce "syndrome éolien" est-il réel ou fantasmé ? En effet, on entend souvent dire que les personnes qui se plaignent de ces symptômes sont celles qui refusent les éoliennes.

Sur les rapports publiés, tous ces arguments sont balayés, car l'on n'est pas dans la gamme des fréquences audibles. L'on est encore une fois dans la subjectivité.

Il faut savoir que les appareillages spécifiques de mesure des infrasons sont possédés par des laboratoires dont les revenus sont mieux assurés par les promoteurs éoliens que par les associations de défense!

(Les militaires en possèdent mais ne les prêtent pas...).

L'explosion d'AZF à Toulouse a été enregistrée par des détecteurs militaires d'infrasons à plusieurs milliers de kilomètres.

Mais les médecins doivent entendre et recevoir "ce que dit le patient" et dans les témoignages des troubles décrits, parfois lui-même ne fait pas les liens de cause à effet entre les éoliennes et ses problèmes de santé. Il ne comprend que lorsqu' il quitte sa maison et que le trouble disparaît.

Ces symptômes ne sont apparus qu'à partir de 2004/2005 lorsque les éoliennes géantes (125 mètres de haut) ont surgi.

Dans le rapport de l'Académie de médecine de 2006, il est stipulé que l'on ne devrait pas implanter d'éolienne de puissance égale ou supérieure à 2,5 Mégawatts à moins de 1500 mètres d'habitation (aux USA c'est deux kilomètres).

Ceci a suscité un tollé général chez les promoteurs éoliens, qui sont montés au créneau et ont obtenu que cette recommandation ne soit pas suivie, 500 mètres étant aujourd'hui la distance officielle.

Actuellement, cependant, le bruit est une nuisance reconnue, même si l'on essaie de le minimiser pour l'éolien : "l'on peut s'entendre quand on parle au pied d'une éolienne" et c'est bien là le paradoxe car c'est là que l'on est le plus protégé du bruit.

Les bruits portés des éoliennes ne sont pas étudiés théoriquement. Chez nous elles sont installées sur les crêtes alors que toutes les modélisations ont été faites en terrain plat, au Pays Bas notamment.

Il faut donc faire valoir cette distance de 1500 mètres, argument pris en compte, par les Agences Régionales de Santé, lors de l'instruction des dossiers. A savoir : l'association de défense de l'environnement en Nord Lauragais, présente sur son site internet, un dossier extrêmement bien fait, sur les mesures sonores.

Plusieurs témoignages de personnes présentes :

De Viarouge : à quoi servent les études acoustiques pour les éoliennes ? A mille mètres d'altitude, avec le givre, c'est invivable : le bruit, il vient un coup à droite, un coup à gauche...

De Canet de Salars, Pont de Salars : je suis séparée des éoliennes par une vallée, mais parfois la maison tremble ; je suis réveillée la nuit, pas toujours mais parfois il y a des vibrations.

De pont de Salars : les éoliennes sont à 900 mètres. J'étais dans mon jardin, il faisait très chaud, elles ne tournaient pas, mais j'ai entendu un bruit d'essaim d'abeilles, je cherchais partout, dans les arbres... les abeilles n'étaient pas encore sorties.

Actuellement, il faut savoir que lorsque des demandes de mesures acoustiques existent, le promoteur ne peut pas ne pas en tenir compte.

Après les nuisances sonores, d'autres nuisances...

Ghislaine décrit l'effet stroboscopique :

Cet effet se produit quand les pales de l'éolienne tournent lors de journées ensoleillées, projetant au sol des ombres mouvantes qui font alterner l'intensité de la lumière.

Et pose les questions suivantes :

- **Quelles peuvent être les conséquences de ce phénomène ?**
- **Peut-il aller jusqu'à provoquer, chez certains sujets fragiles, des crises d'épilepsie ?**

Les stimulations lumineuses intermittentes sont susceptibles de susciter, chez les gens sensibles, des crises d'épilepsie. Mais aucun cas d'épilepsie, lié à l'effet stroboscopique des éoliennes, n'a été jusqu'à présent publié.

Témoignage d'une personne qui relate la réalité de cet effet "ombre et lumière" dans sa cuisine.

Ghislaine évoque les champs électromagnétiques :

Ces champs proviennent des lignes de raccordement au réseau, des générateurs des éoliennes, des transformateurs électriques et des câbles de réseau souterrains.

Et pose les questions suivantes :

- **Les éoliennes sont-elles considérées comme une source importante d'exposition aux champs électromagnétiques ?**
- **Quels sont les effets sur la santé humaine d'une exposition prolongée à ces champs**

Les problèmes que posent les champs électromagnétiques sont à resituer dans le cadre plus général des nuisances dues aux radiofréquences dont la téléphonie cellulaire et les antennes relais représentent la part la plus importante.

Un rapport national a été demandé par les pouvoirs publics, sur les risques pour la santé des radiofréquences. En octobre 2013, les médias ont rapporté qu'il n'existe pas de nuisances ou effets sur la santé des radiofréquences, mais

qu'il fallait néanmoins limiter le temps d'exposition des enfants et utiliser une oreillette en cas d'usage fréquent !

L'Institut National du Cancer considère ces ondes comme potentiellement cancérigènes.

Le rapport en question n'est toujours pas disponible !

A l'heure exacte où nous écrivons (24 janvier), un texte de loi, pour encadrer l'exposition aux ondes électromagnétiques, est en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

Ghislaine pose une autre question :

- **Qu'en est-il des dangers liés aux accidents de structure, aux projections de glace, bref à ces accidents qui peuvent être potentiellement graves pour le public ?**

Ce sont des risques connus et annoncés, même par les promoteurs sur les panneaux près des parcs éoliens. Les plus fréquents sont des chutes ou des projections de glaçons, des nacelles qui brûlent. Il existe une liste d'une vingtaine d'accidents de structures recensés.

Deuxième partie

Parallèlement défile un diaporama présentant le chantier de construction d'une éolienne et les dégâts occasionnés sur les paysages, la faune etc. etc.

Pierre Burgada fait le point sur la situation de l'éolien dans le département : 109 éoliennes en activité et 329 en projet.

Jean Marti signale que les nouveaux projets d'implantation sur le Lévézou sont actuellement portés par les communes des vallées.

Nous savons que nos élus s'engagent, car il y a une manne financière, mais nous ne voulons pas de la multiplication des parcs éoliens qui, dans quelques années, seront des friches industrielles, saccageant nos plus beaux sites.

Nous demandons que les populations soient consultées, d'autant plus que cette énergie est subventionnée, sur un marché libéralisé où le capitalisme sauvage est à l'œuvre.

Qui constitue ce lobby éolien si puissant ? Non seulement les promoteurs dont l'objectif est l'argent, mais également les réseaux écologiques et ceux qui parmi les responsables écologiques, défendent l'éolien sur des sites internet de développement durable, truffés de contre vérités.

Plusieurs témoignages pour alerter les propriétaires fonciers :

- ✓ Les promoteurs viennent faire signer une promesse de bail qui vaut bail.
- ✓ Le bail emphytéotique est cessible : au terme du bail, on ne sait plus à qui appartiennent les aérogénérateurs.
- ✓ Le propriétaire est responsable du démantèlement, même si depuis le Grenelle de l'environnement, les promoteurs doivent provisionner 50.000 € pour chaque éolienne (sachant que le démantèlement du seul mât coûte 150.000 €).

Déévaluation du patrimoine immobilier : baisse de 30% ?

Pour ce qui concerne les emplois, la promesse de 60.000 emplois n'a pas été tenue, et seulement 10.000 ont été créés pour 4.000 éoliennes installées. Et chaque emploi créé dans l'éolien, supprime 3,7 emplois ailleurs...

Autres interrogations de l'assistance.

Avec ses barrages, l'Aveyron est largement excédentaire en énergie électrique, donc celle qui est produite ne reste pas.

Le puissant transformateur, prévu à St Victor, conduirait l'énergie électrique produite par les éoliennes, au Maroc via l'Espagne.

L'éolien est nécessairement couplé aux centrales thermiques à énergie fossile qui dégagent des gaz à effet de serres.

Existence d'un véritable marché spéculatif des « permis d'émission » qui fonctionne comme un système de subvention pour les entreprises polluantes. Il ne faudrait pas reproduire les erreurs faites avec le nucléaire ; pourquoi n'a-t-on pas prévu, dans les années soixante lors de la construction des centrales, l'immense problème des déchets ?

Une intervention met l'accent sur la nécessité de la réduction de la consommation d'énergie, car le pétrole génère des guerres et le nucléaire des accidents et des déchets.

Le gaz de schiste actuellement extrait ailleurs... Et demain chez nous.

Qu'en est-il de la géothermie profonde ? Même problème de fracturation que pour le gaz de schiste ?

Donc des débats graves et urgents nous attendent.

Et dernière question : pourquoi nos maires si promptes à vanter leurs multiples réalisations pour nos communes, nous cachent-ils leurs projets éoliens ?